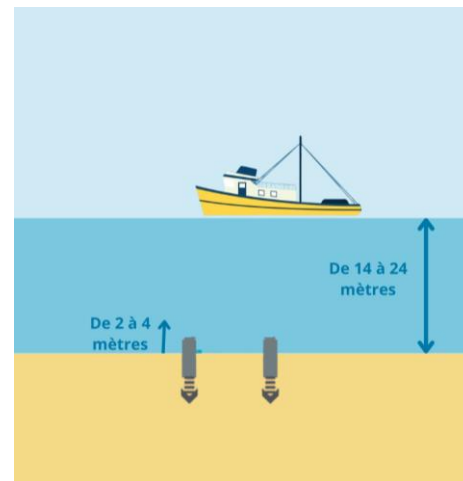


NATURE DE L'ACTIVITÉ

La campagne d'installation des pieux des fondations jacket est terminée. Les navires de construction APOLLO et NEPTUNE ont quitté la zone de travaux. Les navires de garde le **Goury** et le **TSM Alizée** restent sur la zone de travaux.

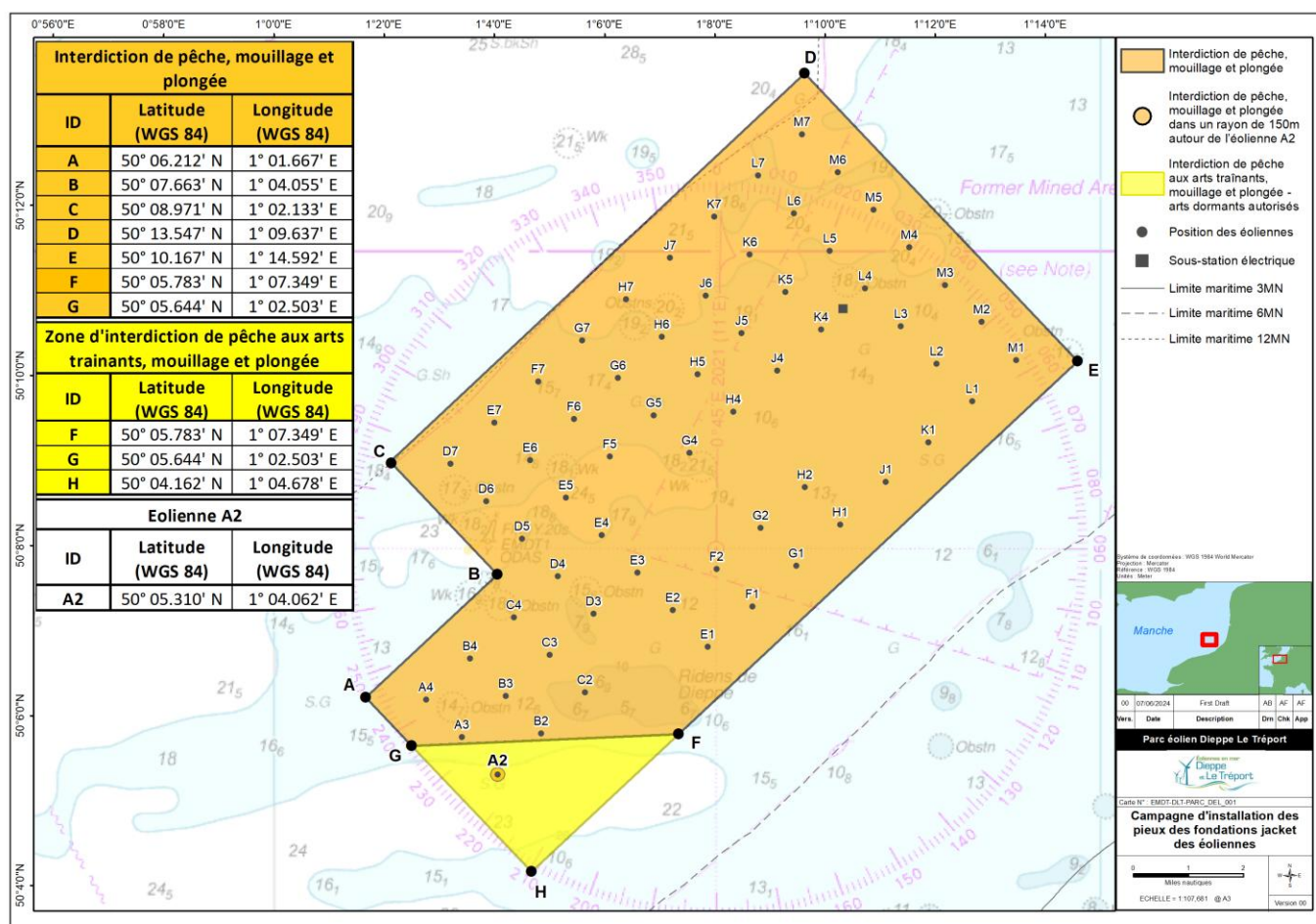
Les pieux installés émergent du fond de 2 à 4 mètres environ.

Pour cette raison, les règles de navigation mises en place jusqu'à présent demeurent et sont rappelées ci-après.



RESTRICTIONS EN PLACE

- Interdiction de pêche, mouillage et plongée au sein de la zone orange
- Interdiction de pêche, mouillage et plongée dans un rayon de 150 mètres autour de l'éolienne A2
- Interdiction de pêche aux arts traînants, mouillage et plongée au sein de la zone jaune – arts dormants autorisés
- Autorisation de navigation dans les zones orange et jaune seulement pour les navires de pêche selon protocole en vigueur:
 - Activation de leur système d'identification automatique (AIS)
 - Demande d'autorisation via VHF au navire de surveillance 20 minutes avant son transit (canaux VHF 16/77)
 - Respect des instructions données par le navire de surveillance
 - Vitesse maximale de 12 nœuds
 - Navire en route, stationnement et mouillage interdits, sauf cas d'urgence



NAVIRES DE GARDE PRÉSENTS



LE GOURY
MMSI : 228467700
L x l : 30m x 8m



TSM ALIZE
MMSI : 228027700
Lxl : 45m x 13m

